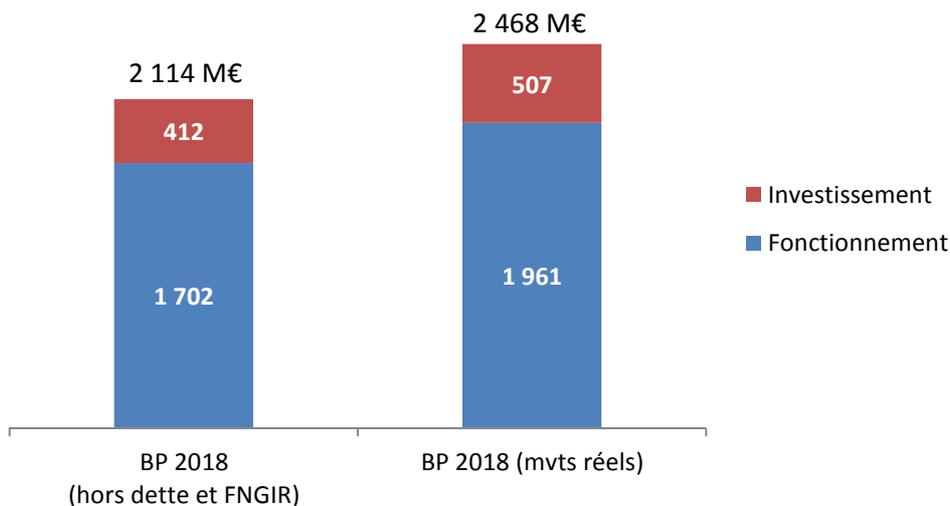


Budget primitif 2018 – budget départemental

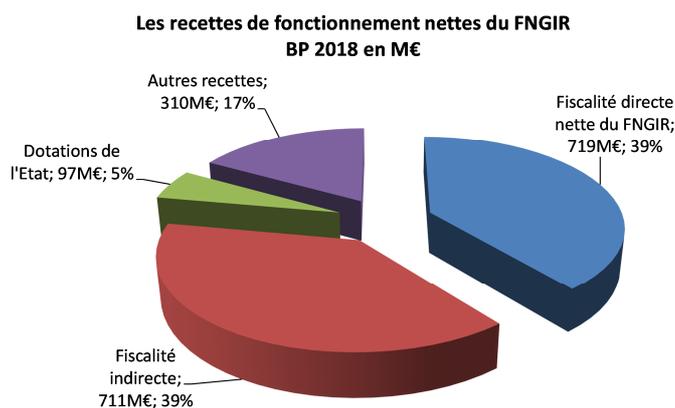
Présentation synthétique

Le budget primitif 2018 s'élève à plus de **2 milliards d'euros** (*dépenses réelles, hors dette et hors péréquation au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources – FNGIR*).

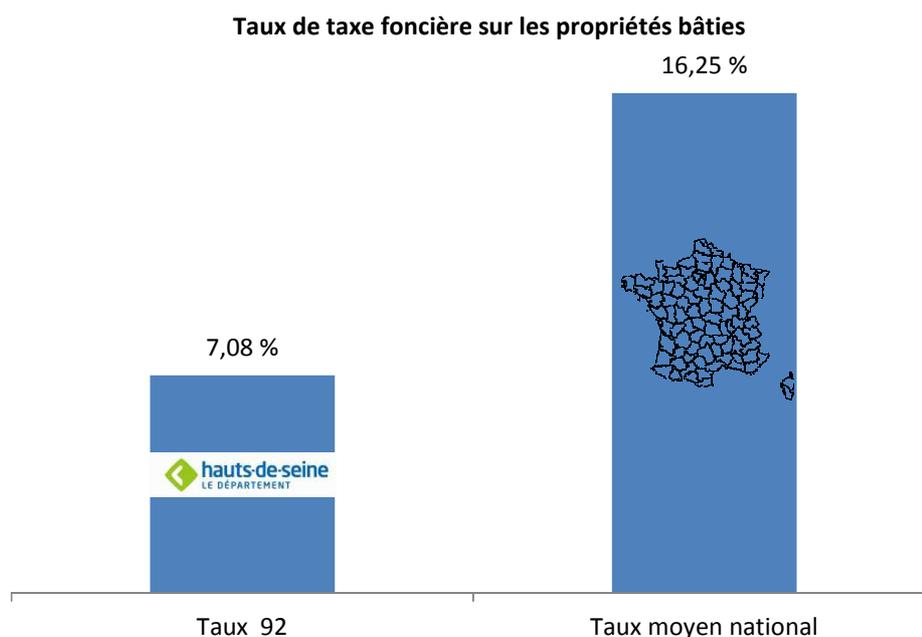


1. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent **1 836 M€** (*hors dette et hors péréquation au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources – FNGIR*).



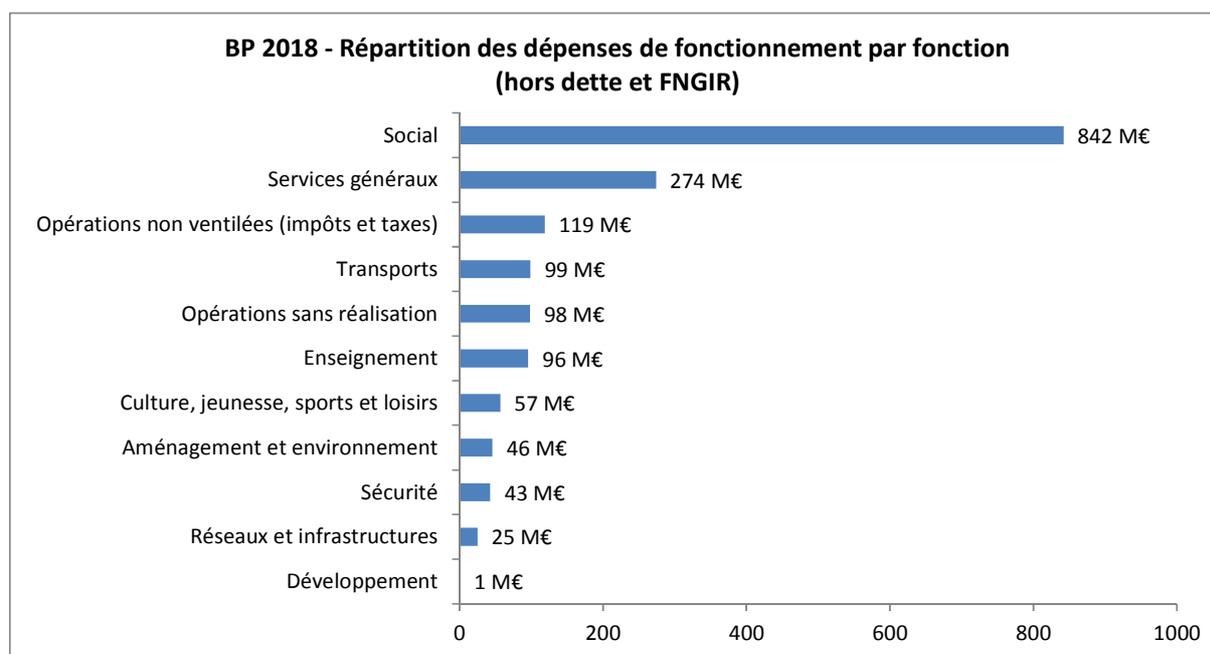
Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est maintenu à **7,08 %**.



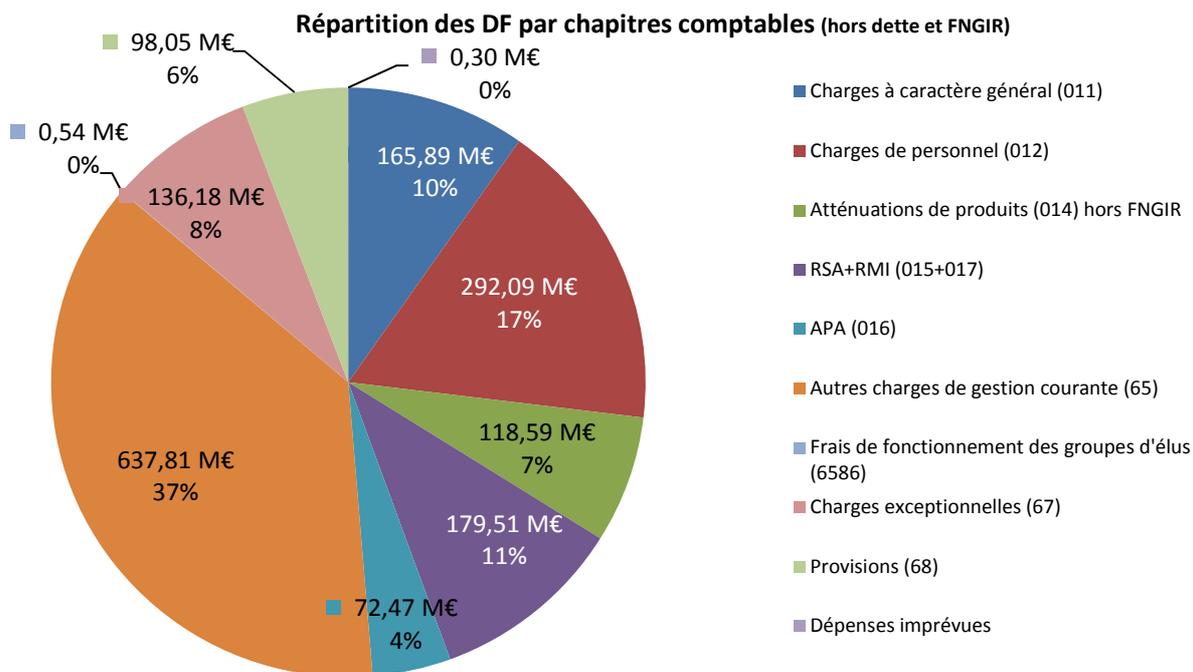
2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent **1 702 M€** (*hors dette et hors péréquation au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources – FNGIR*). A périmètre constant¹, elles s'élèvent à **1 485 M€**, soit un montant stable par rapport au BP 2017.

Les dépenses de solidarité (y compris les charges de personnel et les frais généraux) représentent 57 % des dépenses de fonctionnement.

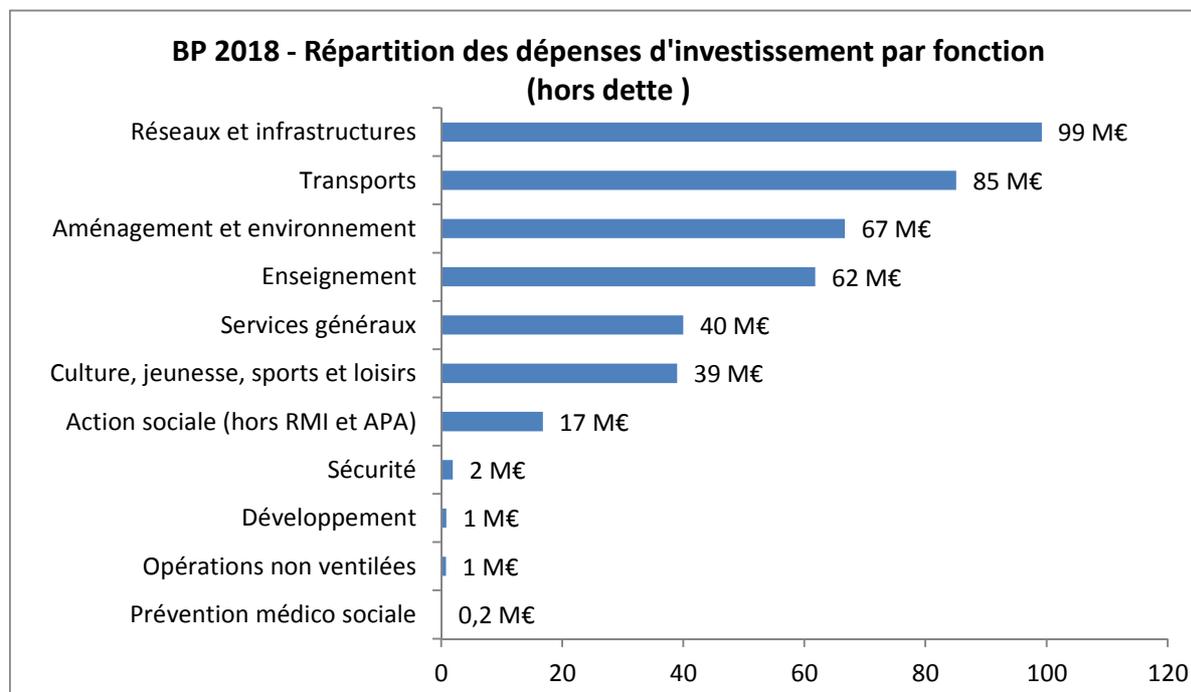


¹ Retraitement des écritures THD ainsi que des provisions et prise en compte de l'impact de la mise en place du paiement différentiel dans les établissements PA/PH.

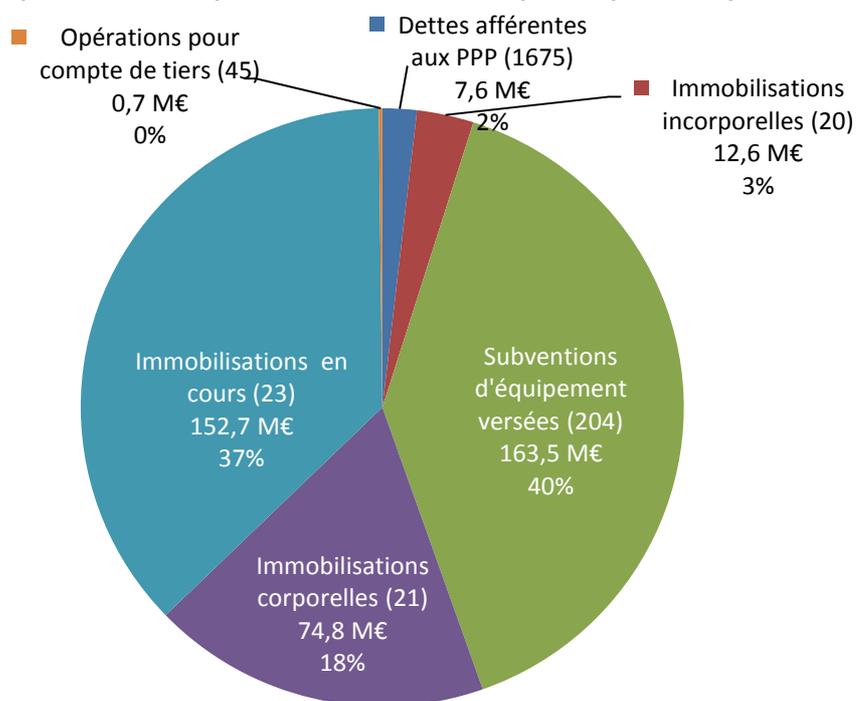


3. Dépenses d'investissement

412 M€ sont inscrits au titre des dépenses d'investissement (hors dette).



Répartition des dépenses d'investissement par chapitre comptable (hors dette)



4. Financement des investissements

L'encours de dette directe du budget départemental s'élève à **118 M€** au 31 décembre 2017. La dette consolidée, incluant les contrats de partenariat, s'élève quant à elle à 273 M€.

L'autorisation d'emprunt s'élève à 239 M€ au budget 2018.

